



Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE
TEL 04.66.82.14.77
FAX 04.66.82.35.26
mairie.aigueze@orange.fr
www.aigueze.fr



Compte rendu de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 13 septembre 2018 à 20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 13 septembre 2018 à 20h30** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.
Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Aude COSTA, Alain COSTE, Annie ITIER, Bernadette VALIDIRE.
Absent : Roland VINCENT.
Secrétaire : Marie-Christine HERAUD.

La séance est ouverte à 20h30, le PV du conseil du 18 juillet est validé à l'unanimité.

En préambule à la réunion du conseil, le maire évoque la réception d'une équipe de radio France Bleue Gard Lozère (FQ : 90.2) qui a réalisé un reportage sur le village. L'émission sera diffusée la semaine du 17 au 22 septembre, de 12h à 12h30.

1 - Information sur les suites de l'épisode méditerranéen du 9 août 2018 :

La demande de classement de la commune en catastrophe naturelle a été réalisée auprès de la préfecture du Gard après réception en mairie des déclarations de dommages. Une réunion interministérielle statuera sur le classement début octobre.

Les particuliers ont été informés des déclarations à réaliser auprès des services et de leur assurance.

Le maire remercie toutes les personnes qui se sont impliquées pour remettre en état les voiries communales et apporter une aide aux personnes sinistrées. Un point de situation des opérations réalisées, de celles en cours ou à venir, est fait.

Le conseil décide à l'unanimité de dégrever la société Swing roller du droit de stationnement (400 €) dû au titre de l'occupation de l'espace communal au hameau de la blanchisserie.

Le conseil décide à l'unanimité de proposer à Monsieur et Madame Grimaud Jean-Pierre une aide en personnel pour la remise en état de leur habitation et/ou des extérieurs.

Le maire fait le point de la gestion de l'évènement et demande au conseil une réflexion sur l'évolution du PCS (plan communal de sauvegarde) pour améliorer les dysfonctionnements constatés durant l'évènement (permanence en période de congés, transmission de l'alerte, protection des biens...).

2 – Point sur la saison estivale :

Animations : les animations proposées par la mairie les associations et l'agglomération (fête de la musique, journées du patrimoine, rallye des pbvf, repas des chasseurs, repas tirés du sac, concours de pétanque, visites guidées, balades dans les vignes) ont permis de proposer un panel d'activités diversifiées pour la satisfaction de la majorité.

Vie courante : le bilan de la saison estivale reste globalement bon, le nombre de plaintes liées au stationnement et/ou la circulation est en nette diminution par rapport aux années précédentes (malgré l'absence de notre garde et de mesures répressives). La situation liée aux rapports de voisinage (entre commerçants et particuliers) et aux nuisances du fait de tapage nocturne reste satisfaisante, malgré quelques situations obligeant l'intervention de la mairie.

Hygiène propreté : La commune a réalisé une nouvelle fois un effort, en embauchant un jeune pendant la période estivale, pour présenter un village propre. Cet effort a été anéanti par l'indélicatesse et le manque de civisme de certaines personnes qui favorisent la prolifération des chats en les alimentant. Les déjections de ces animaux dégagent dans certaines zones des odeurs difficilement supportables ont amené certaines personnes (résidents comme visiteurs) à émettre des plaintes. Il est demandé aux propriétaires (chats comme chiens) d'assurer la maîtrise de leurs animaux. Il est demandé aux villageois de cesser le nourrissage des chats errants.

Une nouvelle campagne de capture pour soins et stérilisation sera lancée dès le retour du garde, mais ces efforts ne peuvent pas être efficaces sans un effort de tous.

Bilan de fréquentation : Une baisse significative de fréquentation a été enregistrée durant les mois de mai juin et juillet au point information (de l'ordre de 15 %) ; Le mois d'août a vu une très nette progression par rapport aux années précédentes. Au final, la fréquentation du point information devrait être identique à celle de 2017 et se rapprocher des 13000 passages (pm : 11170 pour 2014, 9110 pour 2016, 11870 pour 2017).

Bilan financier : (un tableau général comparatif sera présenté sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal).

Recettes : parkings 19437 €, camping-car 3550 €, marché 2440 €, droits de terrasse 11667 €.

Dépenses : salaires des saisonniers (3 postes) 15119 €.

3- Réflexion sur l'aménagement horaire de l'éclairage public :

Le maire présente l'étude réalisée portant sur les économies qui pourraient être réalisées en réduisant la plage horaire. Après avoir débattu du sujet, étudié les différentes possibilités, envisagé les évolutions, le conseil décide à l'unanimité de maintenir l'éclairage public dans les conditions actuelles. Une étude sera toutefois menée pour remplacer l'éclairage des monuments (tours et clocher) par des dispositifs moins énergivores (leds éventuellement).

4- Projets en cours (tyrolienne, aire camping-cars, pylône de téléphonie) :

Pour être réalisable, ces projets doivent obtenir le consensus des villageois. A cet effet une réunion publique d'information sera réalisée le vendredi 9 novembre 2018 à 20h30 dans la salle de l'école.

Le projet tyrolienne sera présenté par M. Pierre Dust, celui de l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie (pour déplacer l'émetteur actuel de Bouygues télécom) par un salarié de la société, celui de l'aire du Giet par la mairie.

A l'issue de cette réunion le conseil décidera de l'opportunité de poursuite des projets. Celui lié à une nouvelle implantation de pylône reçoit pour l'instant un avis favorable du conseil (8 pour – 2 contre), cet avis permet la poursuite de l'étude et ne vaut pas pour décision.

5- Point des ventes de terrains en cours :

L'acte de vente du terrain communal au lieu-dit la Joinade et le Jel, d'une contenance de 00ha 86a 24 ca, au profit de Mme Claude-Marie Dalmas épouse Chenivresse, a été signé à l'office notarial de Maître Mey-Pialat conformément aux dispositions arrêtées en conseil municipal et ayant fait l'objet d'une délibération votée à la majorité.

L'acte de vente du terrain communal au lieu-dit la Blanchisserie, d'une contenance de 00ha 20a 59 ca, au profit de la SARL Léopard (camping des cigales) sera signé courant octobre à l'office notarial de Maître Mey-Pialat conformément aux dispositions arrêtées en conseil municipal et ayant fait l'objet d'une délibération votée à l'unanimité.

6- Installation d'un distributeur de médaille du village :

La proposition faite par une société privée en partenariat avec l'association des plus beaux villages de France pour installer un distributeur de médailles ne reçoit pas l'aval du conseil.

Le conseil considère que les installations proposées sont disgracieuses et ne peuvent pas être implantées dans le village. De plus le gain lié à la vente de médaille n'apporte pas de plus-value significative.

7- Travaux au titre des amendes de police :

Ces travaux seront réalisés dès réception de la subvention attendue du conseil départemental. Ils porteront sur l'installation de coussins berlinois visant à limiter la vitesse rue des écoles, rue du Barry, chemin de la Roque et à l'installation d'un passage piétons face au camping des cigales.

8- Coupe de bois :

La prochaine coupe de bois sera délivrée à compter du 1 octobre. Des travaux, à minima en attendant l'issue de l'expertise des pistes DFCI, seront réalisés pour rendre le chemin utilisable par les tracteurs.

Les affouagistes souhaitant obtenir une coupe peuvent encore s'inscrire en mairie.

Points divers :

- Présentation du projet de M. Lavalou et Mme Marquet pour réhabilitation de leur système de traitement d'assainissement ; le conseil émet un avis favorable au projet présenté, le projet reste toutefois conditionné à un avis technique favorable à demander au SPANC. Un bail d'occupation à titre gratuit de l'espace public sera réalisé pour assurer la pérennité de l'accord.
- Nettoyage des trottoirs et devants de portes : suite à des différends (qui auraient dû être traités par entente de bon voisinage), au titre de son pouvoir de police (art L2212-2 du CGCT) le maire prescrira par arrêté de procéder au nettoyage du trottoir situé devant les habitations et commerces ; les propriétaires assureront ainsi partie des responsabilités de la mairie (art L2212-2 et L2213-1 du CGCT) liées à l'entretien de la voirie.
- Fête de la courge : la date est avancée au dimanche 14 octobre.
- Marché de Noël : date arrêtée au 2 décembre.
- JEMA 2019 : la décision de participation sera arrêtée courant décembre après contact avec les artisans.
- Patrick Lefrançois évoque l'état de propreté de la fontaine Saint Roch ; Le conseil décide à l'unanimité que le nettoyage de cet espace soit repris par les employés de la commune. Ce nettoyage régulier sera réalisé le mardi matin, il permettra également le transfert d'une eau moins salissante vers le lavoir.
- Patrick Lefrançois évoque les travaux à venir sur la station de relevage de l'escalio : Hydro curage de la fosse et de la canalisation, remplacement des deux pompes de relevage. Ces opérations débuteront en semaine 38.
- Alain Coste évoque le manque de respect des plages de ramassage des conteneurs verre ; la mairie se rapproche de l'Agglomération et de la société traitante pour traiter ;
- Charles Bascle demande la possibilité pour l'association Racines Aiguèzoises d'organiser une manifestation « fête de l'olive » le 25 novembre. Le conseil émet un avis favorable à cette demande entrant dans le cadre des événements autorisés aux autres associations. L'association Racines Aiguèzoises sera organisatrice de l'évènement.
- Rémi Perollet évoque les difficultés du transport scolaire et notamment le rapport coût efficacité défavorable aux enfants du secteur.
- Marie-Christine Heraud évoque le stationnement et la circulation dans le village en période hivernale. Le conseil décide à l'unanimité, du fait de la proximité des parkings et pour optimiser la sécurité (cf ruissellement du 9 août), d'autoriser en tous temps l'accès au village pour les seuls résidents (avec autorisation d'accès pour les clients et artisans pour les chargements – déchargements et travaux), d'interdire le stationnement sur la place du jeu de paume entre la fontaine Saint Roch et l'église. Un arrêté municipal modifiant les règles de circulation stationnement sera édité.

La séance est clôturée à 00h15.

A Aiguèze, le 13 septembre 2018.

Alain Chenivresse, maire